



REGARD SUR L'ACTUALITÉ

SERVIR LA DIGNITÉ HUMAINE

Dans le cadre de la réflexion sur l'instauration du droit au suicide médicalement assisté ou euthanasie, le CESEC a mis en ligne une consultation : « L'aide à mourir : votre avis compte ». Chacun peut y répondre et exprimer son avis sur cette question fondamentale, puisque c'est une question de vie ou de mort ! Mais au-delà des questions qui portent sur le comment (critères d'âge, garanties, procédures, garde-fous, nombre de médecins pouvant intervenir, et même etc...), ne faudrait-il pas s'arrêter sur le bien-fondé de ce droit à l'aide à mourir ou à donner la mort.

Bien sûr que tout le monde est favorable à l'aide pour les malades qui s'approchent de la mort ! Les équipes soignantes y consacrent leur temps et leurs compétences, mais d'une tout autre façon que d'offrir une assistance médicalisée active à mourir ! Elles cherchent à soulager par tous les moyens possibles et avec beaucoup d'attention dans le respect de l'éthique. Elles ne sont pas passives, elles non plus, mais elles ne mettent pas « délibérément fin à la vie ». Elles peuvent le dire clairement, à la face de tous les citoyens. Elles tentent de mettre de la décence dans ces derniers moments, de trouver les mots et les gestes qui conviennent.

La difficulté réside dans le fait que les promoteurs de l'euthanasie tentent de « catholiciser » le débat. Ils aimeraient dire qu'il n'y a que les catholiques qui sont contre. Faut-il rappeler ici que le débat ne porte pas sur une vision religieuse qui se limiterait aux Chrétiens, mais sur la condition humaine, le respect de toute dignité humaine, le respect de toute vie en société. L'objection à ce projet de loi est liée à notre façon de considérer et de servir la dignité humaine : prendre soin des personnes âgées dépendantes, porter attention aux plus vulnérables... C'est une loi de rupture car ce projet introduit un déséquilibre. En effet, il nous fait basculer vers un modèle qui rompt une digue essentielle, un principe fondateur structurant de notre société, voire de notre civilisation, celui de l'interdit de tuer. Pour les soignants en particulier, l'interdit de tuer est une loi universelle ; elle est au cœur du serment d'Hippocrate qui date d'il y a 2 500 ans : « *Je ne délivrerai de poison à quiconque même si l'on m'en fait la demande* ». Un des éléments peut-être les plus graves est que l'on est en train de s'orienter vers l'idée qu'il y aurait des suicides positifs.

Dans son avis sur la question de la fin de vie, le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) utilise le même mot « fraternité » pour qualifier à la fois l'aide active à mourir et l'accompagnement par les soins palliatifs. Mais comment appeler fraternel le geste qui donne la mort à son frère qui la demanderait ? On ne peut pas parler de fraternité lorsque l'on répond à la souffrance par la mort. Comme l'annonçait François Mitterrand : « *Le jour où une loi donnera à un médecin le droit d'abrégier la vie, nous entrerons dans une forme de barbarie... on fera pression sur les personnes âgées pour qu'elles aient l'élégance de demander la mort et de ne pas peser* ».

Ainsi, nous voici devant un choix de société. D'un côté, cultiver encourager le respect des personnes vulnérables, estimant que toute personne reste toujours digne, digne d'être soignée, aimée, consolée, soulagée – par le développement des soins palliatifs -, et de l'autre côté bâtir une société où l'on proclame comme essentielles l'autonomie et la volonté de toute-puissance personnelle. Cela finit par faire de nous des êtres, non plus reliés les uns aux autres dans la solidarité humaine, mais offrant aux fragiles et aux faibles la possibilité de mourir « dignement », comme si la mort donnée était non seulement la seule alternative, mais en la présentant de façon insidieuse comme la « meilleure et la plus juste solution » ! En un mot, « supprimons les maillons faibles de notre humanité qui sont un poids pour notre société ! ». Nous n'en sommes peut-être pas encore là, mais qui nous garantit qu'une fois la loi votée, les dérives ne tarderont pas, faisant voler peu à peu en éclat toutes les restrictions et précautions dont les législateurs veulent entourer cette loi ?

La vie est sacrée, et le commandement « Tu ne tueras pas » est là pour nous le rappeler. Plus qu'une loi, le commandement s'adresse au plus profond de la conscience humaine et engage la relation entre Dieu et notre conscience. « *Ce commandement, dans sa formulation concise et catégorique, se dresse comme une muraille pour défendre la valeur fondamentale dans les relations humaines : la valeur de la vie* », a déclaré le Pape François.

+ Monseigneur Jean-Pierre COTTANCEAU

AGENDA

Mission/déplacement

- * Père Jean-Pierre POTELLE est hors-territoire du 05 juillet au 07 août 2025.
- * Diacre Willy MERVIN est à Rangiroa du 06 au 28 juillet 2025.
- * Diacre Joseph PAHIO est hors-territoire à partir du 13 juillet 2025.

Père Daniel NASSANEY (OMI)

Séjour au Fenua

Après 23 ans d'absence depuis la fermeture de leur mission Oblate de Tahiti et 33 ans depuis son retour aux États-Unis, le Père Daniel NASSANEY revient au fenua **du 12 août au 02 septembre 2025**. Nous lui souhaitons déjà un bon séjour parmi nous!

PAROISSE CHRIST-ROI (PAMATAI)

Église jubilaire

L'église Christ-Roi de Pamatai, en tant « *qu'église Jubilaire* », rappelle qu'un prêtre est disponible pour recevoir les pénitents chaque vendredi, durant toute cette année jubilaire, de 8H00 à 11H00 et de 14H00 à l'heure de la messe. Une messe au cours de laquelle une intention spéciale est dite en vue des indulgences plénières.

Père Auguste UEBE-CARLSON
Curé de la paroisse Christ-Roi, Pamatai

CONSEIL DES DIACRES

Rencontre des Diacres

La rencontre des diacres et de leurs épouses qui est prévue pour la fête de St Laurent aura lieu le samedi 23 août 2025 à la paroisse Sainte Élisabeth, Papeari. Le thème de la rencontre : *"La place de l'épouse du diacre dans le ministère de son époux. Le diacre en tant qu'époux, papa et serviteur de l'Église."*

Un accueil est prévu sur place à partir de 06h00 et la cotisation est fixée à 3000 xpf si le diacre vient seul et à 5000 xpf s'il vient avec son épouse.

Il est également demandé à chaque diacre de venir avec une étole rouge. Le programme de la rencontre vous sera communiqué sur place.

En vous remerciant de bien vouloir confirmer votre présence auprès du diacre François VOIRIN sur son portable au 87 77 20 37.

Diacre Marcelin TAUPOTINI

COMITÉ DIOCESAIN

DU RENOUVEAU CHARISMATIQUE

Rencontre

Paix et joie frères et sœurs,

La prochaine rencontre se déroulera de 18h à 19h le jeudi 17 juillet 2025 à l'Association Turu-Ma, du côté mer, en face de la Paroisse Sainte-Anne de Papenoo. Toutes personnes de bonne volonté qui désirent servir le courant de grâce du renouveau charismatique sont chaleureusement conviées.

Nous ferons le point sur les projets.

De plus, nous vous rappelons que la page Facebook du "Comité Diocésain Renouveau Charismatique Diocèse - CDRC - Diocèse de Papeete" est ouverte depuis mai 2025. À partager sans modération.

Unité et soutien de prières !

Que l'Esprit Saint nous inspire !

Que Dieu vous bénisse abondamment !

Diacre Rodrigue VIRIAMU
Répondant diocésain du CDRC

CONSEIL DIOCÉSAIN

DU ROSAIRE VIVANT (CDRV)

Marche jubilaire 2025

Le Conseil Diocésain du Rosaire Vivant (CDRV) et le Comité Diocésain de la Pastorale des Jeunes (CDPJ) organisent une Marche Jubilaire le vendredi 15 août 2025 à Papeete, sous le thème « *Marie, Mère de l'Espérance* ». Un sous-thème est aussi prévu « *L'Espérance ne déçoit jamais* ». Une belle occasion de se rassembler en prière, en portant les symboles de la Parole et de la Vierge Marie, dans une démarche en vue des indulgences plénières.

Le programme de la journée commence dès 6h30 avec des rassemblements à deux points différents, l'église Sainte Thérèse de Taunua et le parc Paofai; suivis d'un pèlerinage en louange vers l'église jubilaire de Maria no te Hau de Papeete.

La journée inclut des moments d'enseignement, de confession, une célébration eucharistique, et un après-midi festif proposé par le C.D.P.J. Les inscriptions auprès de vos délégués paroissiaux du Rosaire Vivant ou encore appeler à la permanence du CDRV les mercredis de 7h30 à 12h00 au 40 85 21 39.

N'hésitez pas à consulter la page Facebook du CDRV : « *Comité Diocésain Rosaire Vivant* »

Diacre Gaspar MAHAGA
Président du CDRV

COMMUNICATIONS SOCIALES



RMNTH Enseignements

Diffusés à 01h00-10h00-16h00-21h00
FM 87. 6 / 93. 8 / 96. 4 / 101. 5
sur TNS et www.radiomarianotehau.com

Lundi 21/07 : Le danger d'une Église en archipel
par Père Abraham MEITAI.

Mardi 22/07 : Enseignement en direct par le diacre
Médéric BERNADINO.

Mercredi 23/07 : Homélie et Commentaire par
Père Tahiri TIAOAO.

Jeudi 24/07 : Enseignement en direct par le diacre
Médéric BERNADINO.

Vendredi 25/07 : Enseigner selon Dei Verbum par
Père Tareva TAITI.

**Des enseignements qui sont susceptibles d'être
modifiés.*

ÉMISSION « TOUS FRÈRES »

Se souvenir (Esclavage) Rediffusion

Quand a commencé l'esclavage dans les Outre-mer et qu'est-ce que le Code noir ? Et qui a mis fin à l'esclavage ? Pourquoi vouloir continuer à faire des cérémonies de commémoration de l'abolition de l'esclavage ? Comment expliquer l'esclavage aux enfants ? 1848, une année très importante pour les colonies dans le bassin antillais et Océan Indien puisque l'esclavage est aboli. En 2023, cela fait donc 175 ans que la France a mis fin à la traite négrière.

Émission diffusée sur Polynésie 1^{ère} le samedi 19 juillet 2025 à 7h00.

CENTRE DE RETRAITES À TIBÉRIADE Juillet 2025

18 au 20 juillet : École de la foi Nazareth

ÉCOLES DE FORMATION

École SYKAR

En cette année jubilaire 2025, l'école de la Foi Sykar ouvre et lance ses inscriptions !!! Non seulement **aux jeunes âgés de 15 à 30 ans !!!** Mais aussi à tous ceux et celles qui s'occupent, qui accompagnent et qui soutiennent nos groupes de jeunes de paroisses... **donc tous nos responsables de groupes et tous les membres de leur bureau !!!**

Pour tout jeune appartenant à un groupe paroissial ou pas... Sykar sera ouvert **du 21 au 30 juillet, week-end y compris !!!** Et garde sa particularité d'être en **hébergement durant ces 10 jours !!!**

Pour nos responsables de groupes et les membres de leur bureau, Sykar propose 5 matinées !!! **du 21 au 25 juillet de 07h à 13h.**

La cotisation sera :

- Pour le **jeune** : **7 000 xpf** (700 xpf x 10 jrs)
- Pour le **responsable/bureau** : **4 000 xpf** (800 xpf x 5 jrs)

L'école se tiendra au FNDP (Foyer Notre Dame de la Pentecôte à Outumaoro) de Punaauia.

En pièces jointes :

- Fiche d'inscription du jeune
- Fiche d'inscription du responsable/bureau
- Fiche sanitaire

La Direction
Jean-Noël a OOPA (87 30 24 00)
Leila FIU (87 34 84 95)
sykar.secretariat@gmail.com



**ÉCOLE DE LA FOI
SYKAR**

Tel 1 : (689) 87 30 24 00
Tel 2 : (689) 87 34 84 95
FNDP de Outumaoro de Punaauia
TAHITI

FICHE D'INSCRIPTION ÉCOLE SYKAR

DU 21 AU 25 JUILLET

Année 2025

N° : **(Responsable / Bureau)**
(Partie réservée à la Direction)

Renseignements de l'adulte :

* Écrire en majuscule et respecter scrupuleusement l'orthographe de l'acte d'état civil

*Nom : *Prénom(s):

*Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Année de Baptême ou entrée en église

Sexe : Féminin Masculin N° DN (CPS) :

Situation familiale : Marié(e) Concubinage Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Autres

Profession :

•Résidence :

Adresse géographique : Commune :

Boite Postale N°: Code postal :

Paroisse :

•Contact :

N° de tél (dom) : N° de tél (bur) :

N° de portable : E-MAIL :

Service dans la paroisse :

Formations de la foi suivies et reçues : Année :
..... Année :
..... Année :
..... Année :

•Renseignements sur la Santé (allergie(s), maladies...)

.....
.....
.....
.....

•Pourquoi s'inscrire à l'école SYKAR :
.....

Participation financière : 4.000 xpf (800 xpf X 5 jrs)

Espèce Chèque Virement

Date et Signature

...../...../.....

❖ Du 21 au 25 juillet et de 07H à 12H



ÉCOLE DE LA FOI
SYKAR

Tel 1 : JNO (689) 87 30 24 00
Tel 2 : Leila (689) 87 34 84 95
FNNDP de Outumaoro de Punaauia
TAHITI

FICHE D'INSCRIPTION ÉCOLE SYKAR

DU 21 AU 30 JUILLET

Année 2025

N° : (Jeune)
(Partie réservée à la Direction)

A- Renseignements du jeune :

* Écrire en majuscule et respecter scrupuleusement l'orthographe de l'acte d'état civil

*NOM :

*Prénom(s):

Noter tous les prénoms dans l'ordre de l'État Civil puis souligner le prénom usuel

Sexe : Féminin Masculin

N° DN (CPS) :

Date de naissance (jj/mm/année) :/...../.....

•Confession :

Lieu de naissance :

Si catholique :

Nationalité :

- Date de Baptême :/...../.....

- Date de 1^{ère} communion :/...../.....

- Date de confirmation :/...../.....

•Résidence :

Adresse géographique :Commune :

Boite Postale N°: Code postal : Bureau de poste :

•Contact :

N° de tél (dom) : N° de tél (bur) :

N° de portable : E-MAIL :

- Formation précédente : Année :

- Formation précédente : Année :

•Renseignements sur la Santé (allergie(s), maladies, personne(s) à contacter en cas d'urgence...)

Personne à contacter :

•Pourquoi s'inscrire à l'école SYKAR :

Participation financière : 7.000 xpf (700 xpf X 10 jrs)

Espèce Chèque Virement

Date et Signature du jeune

...../...../.....

❖ Du 21 au 30 juillet et hébergement obligatoire

B- Renseignements du/des responsable(s) légal(aux) :

	Père	Mère	Tuteur/trice <i>(le cas échéant)</i>
Nom :			
Nom d'épouse : <i>Pour la mère ou la tutrice</i>			
Prénom :			
Nationalité :			
Confession :			
Profession :			
Entreprise :			
Lieu de travail :			
N° Tél (travail) :			
N° Tél (domicile) :			
N° portable (vini) :			
Adresse e-mail :			

Situation familiale particulière à signaler : Marié *Divorcé *Séparé Concubinage

* : Qui a la garde du jeune ? (Fournir le justificatif) :

Résidence :

Le/la jeune habite chez ses parents :

Adresse géographique : Commune :

Boite Postale N° : Code postal : Bureau de poste :

***En cas de parents séparés, adresse *du père ou *de la mère (*à préciser) :**

Adresse géographique : Commune :

Boite Postale N° : Code postal Bureau de poste :

Le/la jeune habite chez un correspondant :

Nom et prénom :

Lien de parenté :

Adresse géographique :

Boite Postale N° : Code postal Bureau de poste

Date et Signature des Parents/Tuteurs

...../...../.....

ÉCOLE DE LA FOI SYKAR
Tel 1 : (689) 87 30 24 00
Tel 2 : (689) 87 34 84 95
FNDP d'Outumaoro de Punaauia
TAHITI



Année 2025

FICHE SANITAIRE

(Jeune majeur et capable)

A - Renseignements du jeune

État civil

NOM : **Prénom(s)** :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : Age :

Lieu de naissance :

Adresse: Commune :

Boîte postale : Code postal : N°DN - CPS :

Contacts en cas d'urgence

Tél. fixe : Tél. mobile :

E-mail :

Suivi médical

Suivez-vous un traitement médical ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Avez-vous des allergies ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Contacts en cas d'urgence

NOM : **Prénom(s)** :

Lien avec l'élève (parent, époux, etc.) :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Est-ce que vous avez d'autres recommandations utiles à formuler sur votre état de santé et plus généralement sur vous ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

B- Décharge de responsabilité

Ayant pris connaissance des conditions de fonctionnement et des activités de l'école de la Foi SYKAR, je soussigné(e).....,

..... (lien avec le/la jeune), déclare et certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts et complets.

- Je décharge l'école de la Foi SYKAR de toute responsabilité en cas d'incident, accident ou évènement pouvant survenir du fait de l'omission ou d'erreurs commises par mes soins dans les informations renseignées dans la présente fiche.
- Je reconnais être parfaitement informé qu'en cas d'omissions ou d'erreurs que j'aurais commises volontairement ou par négligence pour renseigner cette fiche, je peux être exclu sans délai de l'école de la Foi SYKAR.
- Je confirme être capable de participer aux différentes activités, en particulier sportives, proposées dans le cadre de l'école de la Foi SYKAR :
 Oui Non Partiellement*

* Si « partiellement », préciser les activités ne pouvant être effectuées :

.....
.....
.....
.....

- Je décharge l'équipe de l'école de la Foi SYKAR de toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir avant et après les heures de cours.
- J'autorise l'école de la Foi SYKAR à utiliser, à titre gracieux, les photographies ou films, dans lesquels je figure ou participe, réalisés pendant les activités et les cours pour la promotion de l'école de la Foi sur tout support papier et numérique existants ou à venir.
- Je dégage l'école de la Foi SYKAR de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels (vêtements, bijoux, etc.)

Fait à, le

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Signature du jeune :

Signature de parents :

Le **CONSEIL DIOCESAIN DU ROSAIRE VIVANT (CDRV)** et
Le **COMITÉ DIOCESAIN DE LA PASTORALE DES JEUNES (CDPJ)** organisent

UNE MARCHÉ JUBILAIRE

Le Vendredi 15 août 2025 à PAPEETE

Sous le thème : « **MARIE, MÈRE DE L'ESPERANCE** »

Et le sous-thème : « **L'ESPÉRANCE NE DEÇOIT JAMAIS** »

Nous marcherons en prière avec les symboles de la Parole et de la Vierge Marie,
en vue d'obtenir les Indulgences plénières

1) Programme de la journée

06h30 : Rassemblement sur deux points :

- La Parole partira de l'église Sainte-Thérèse de Taunoa portée par *les /âges* du diocèse
- La Vierge Marie partira du stade Willy Bambridge portée par *les Jeunes* du diocèse

08h00 : Démarrage du pèlerinage en louange

- Les symboles sont placés en tête de cortège suivis des groupes paroissiaux
- Les groupes du Rosaire Vivant sont invités à présenter leurs bannières, vous pouvez vous rapprocher des délégués pour un accompagnement dans leur production

08h30-08h45 : Arrivée en l'église jubilaire de Maria no te Hau de Papeete

- Les symboles sont déposés sur le parvis de l'église
- Le 1^e groupe de pèlerins à arriver se chargera d'accueillir le 2^e groupe de pèlerins

9h00 : Enseignement unique et sacrement de la réconciliation

11h00 : Célébration de l'Eucharistie

12h00 : Pause déjeuner, son organisation sera publiée ultérieurement

13h00 : Après-midi festif proposé par le C.D.P.J., son organisation sera publiée ultérieurement

15h00 : Fin du rassemblement

2) Organisation de la célébration eucharistique :

Animation de la célébration : C.D.P.J.

Liturgie de la Parole : C.D.R.V.

- 1^{re} lecture en français : Paroisse Christ Roi de Pamatai
- Psaumes en français : psalmodiés par la paroisse Maria No Te Hau de Tautira
- 2^e lecture et Acclamation en tahitien : Paroisse Saint Jean l'Évangéliste de Toahotu
- Prières Universelles :
 - 1^e P.U. en français : Paroisse Sainte Anne de Papenoo
 - 2^e P.U. en tahitien : Paroisse Cœur immaculé de Marie de Taravao
 - 3^e P.U. en français : Paroisse Saint Benoît de Teahupoo
 - 4^e P.U. en tahitien : Paroisse Saint Jean-Baptiste de Mataiea

Procession de la Parole : C.D.P.J.

Couronne de l'Anamnèse : Paroisse Sacré Cœur de Arue

Quête : Mari No Te Hau de Papeete

